

Avis adopté

Séance plénière du 11 octobre 2023

10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Michel Colucci dit Coluche, disait : « l'important ce n'est pas d'avoir plus d'argent, c'est d'en avoir assez ». Cet Avis répond à ce cri d'alarme des Français vivant en outre-mer : disposer de revenus suffisants pour se nourrir, se déplacer, accéder à l'eau potable ou à l'électricité. Cet Avis propose des pistes pour les centaines de milliers d'ultramarins qui renoncent aujourd'hui à des dépenses du quotidien.

Outre sa dimension monétaire, la caractéristique majeure de la grande pauvreté est en effet la fréquence des privations, y compris pour des besoins fondamentaux comme la nourriture ou l'habillement. En outre-mer, 4 à 6 personnes sur dix indiquent ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures. Et 4 à 5 sur 10 ne peuvent pas faire un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours. Ce qu'on appelle le taux de privation tourne autour de 40% en outre-mer, contre 13% en France métropolitaine.

La situation des plus pauvres de nos compatriotes nécessite des actions concrètes.

Notre groupe est particulièrement favorable aux mesures qui permettront aux ultramarins de développer leur économie locale. Une économie au profit de leurs populations locales, dans des conditions de concurrence qui suppriment les quasi-monopoles, et permettent une maîtrise des prix. L'innovation sociale et environnementale doit être encouragée, et financée.

Nous recommandons une révision de la composition du bouclier qualité prix, pour l'adapter par territoire aux produits disponibles localement, pour améliorer ses qualités nutritionnelles (moins de sel, moins de sucre), et pour être en cohérence avec les autres Avis du CESE (pas de produits à usage unique). Nous soutenons également la réforme de l'octroi de mer et l'aménagement de normes européennes, pensées pour un espace géographique unique de 500 millions d'habitants. Et donc, pour certaines, inadaptées à des territoires insulaires, par nature isolés.

Nous remercions les deux rapporteuses, la délégation outre-mer, son président et l'administration pour la qualité des auditions, et du travail effectué.

Nous voterons l'Avis.